



RAPPORT D'ÉVALUATION

Version définitive

**Évaluation de l'efficacité du
système d'assurance qualité**

du Collège Inter-Dec

Février 2019

Introduction

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège Inter-Dec s'inscrit dans une opération d'audit menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des établissements du réseau collégial québécois. Cette opération vise à évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le document *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*¹, les collèges ont été invités à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante du système d'assurance qualité qui les concerne de même qu'un jugement global sur l'efficacité de leur système. En s'appuyant sur l'appréciation qu'elle portera sur chaque composante, la Commission jugera au terme de son évaluation si le système d'assurance qualité du Collège et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le rapport d'autoévaluation du Collège Inter-Dec, couvrant la période d'observation de l'automne 2012 à l'hiver 2017 et dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 17 novembre 2017. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé, puis a effectué une visite à l'établissement les 20, 21 et 22 mars 2018². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, le conseil d'administration, le comité de direction, le comité pédagogique, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³, des étudiants et des professionnels.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission au terme du processus d'audit. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Inter-Dec, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes d'assurance qualité, la Commission pose un jugement sur l'efficacité du système d'assurance qualité à partir des critères et des sous-critères retenus pour chacune de ses composantes. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du système d'assurance qualité et de sa gestion.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*, deuxième édition, juin 2015, 79 p.

2. Outre le commissaire, M. Jean-Denis Moffet, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Alain Bernard, conseiller pédagogique au Cégep de Matane, M. Marcel Côté, directeur général du Cégep régional de Lanaudière et M^{me} Liberata Mukarugagi, directrice adjointe à la Direction des études au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu. Le comité était assisté de M^{me} Nathalie Thibault, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire. M^{me} Frédérique Langlais, agente de recherche, a participé à la visite à titre d'observatrice.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Présentation de l'établissement, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes

L'établissement

Le Collège Inter-Dec est un établissement privé non subventionné fondé en 1983. Situé à Montréal, il opère un campus à Laval depuis 2014. Le Collège est membre d'un réseau d'établissements LCI Éducation, lequel compte 23 établissements d'enseignement déployés sur tous les continents et qui comprend le Collège LaSalle de Montréal, le premier établissement du groupe créé en 1959. Le Collège se donne comme mission de permettre à l'étudiant d'obtenir une formation complète et de développer des compétences en entrepreneuriat, de les encourager dans l'innovation ainsi que de les amener à assumer pleinement leur statut de citoyens du monde. Le Collège s'appuie sur les valeurs partagées au sein du Réseau LCI Éducation dont celles de la créativité, du sens des autres, de l'engagement et du partage.

Le Collège offre de la formation collégiale, en français et en anglais, et de la formation professionnelle de niveau secondaire. Durant la période d'observation, de sept à huit programmes d'études menant à une attestation d'études collégiales (AEC) ont été offerts dans les domaines du design d'intérieur, des arts numériques et des jeux vidéo à Montréal et d'un à quatre programmes dans les mêmes domaines l'ont été à Laval. Les programmes se déroulent sur une année, sauf le programme de design d'intérieur qui est d'une durée de deux ans. Le Collège a commencé à offrir certains cours en mode de formation en ligne.

Le nombre total d'étudiants a varié passant de près de 200 étudiants à l'automne 2012 à près de 150 à l'hiver 2017 au campus de Montréal. La première cohorte d'étudiants au campus de Laval, à l'hiver 2014, comptait 5 étudiants et, au terme de la période d'observation, les programmes qui y sont offerts en accueilleraient plus de 35. Au terme de la période d'observation, 183 étudiants étaient inscrits à l'un des programmes d'études offerts par le Collège Inter-Dec. Les 65 professeurs œuvrant à Montréal et à Laval sont des chargés de cours actifs sur le marché du travail.

Le Collège Inter-Dec compte une Direction générale et une coordination au soutien pédagogique. Cette dernière relève de la Direction des études commune avec le Collège LaSalle. En effet, différentes directions, dont celles des études, des finances, des technologies de l'information et des services immobiliers, sont associées au Réseau LCI Éducation. Le Collège Inter-Dec partage par conséquent avec le Collège LaSalle les services de recrutement, d'admission, de placement des étudiants et de soutien à la réussite. Il a son propre conseil d'administration constitué de la directrice générale du Collège Inter-Dec, du président et de deux directeurs de LCI Éducation, dont la directrice des études du Collège Inter-Dec et du Collège LaSalle depuis le 21 mars 2018. Pendant

la période d'observation, le Collège a connu une stabilité à la Direction générale, à la Direction des études et a connu un changement à la présidence du conseil d'administration.

La démarche d'autoévaluation

Le Collège Inter-Dec a entrepris sa démarche d'autoévaluation à l'hiver 2017 et les travaux se sont terminés à l'automne suivant. Cette démarche s'est appuyée sur un devis d'autoévaluation, approuvé par le conseil d'administration, prévoyant notamment la documentation à consolider pour chacun des mécanismes recensés, les données perceptuelles à recueillir ainsi que des considérations méthodologiques. Le Collège a déterminé les enjeux de sa démarche d'autoévaluation : favoriser la participation de la communauté aux consultations tout en respectant les échéanciers et les ressources disponibles; porter un regard critique sur un portrait à établir d'une réalité en mouvance depuis quelques années.

Un comité d'autoévaluation de neuf personnes a été mis sur pied pour réaliser l'ensemble de la démarche. Il comprenait la directrice générale, la directrice des études, le coordonnateur au soutien pédagogique, la coordonnatrice du Campus Laval, deux coordonnateurs de programme, un chef d'équipe, la registraire, un professeur ainsi qu'une étudiante. Ce comité a pu profiter de l'expérience de deux cadres du Collège LaSalle invités sur le comité à titre de consultants. Selon les étapes de la démarche, le comité nommait certains de ses membres ou formait des sous-comités pour réaliser des tâches spécifiques liées notamment à la collecte de données, à leur analyse, à la traduction des conclusions en pistes d'action ou aux travaux d'écriture du rapport. Il a pu également s'adjoindre des membres du personnel pouvant contribuer particulièrement à l'interprétation des constats en apportant des éléments de contexte. Enfin, des données statistiques produites annuellement et provenant des systèmes de gestion de l'information ont été relayées par la registraire au comité d'autoévaluation.

Le Collège a procédé à une recension des mécanismes répondant à certains critères qu'il a établis, dont leur mise en œuvre systématique, leur disponibilité et leur contribution à l'amélioration continue de la qualité. Une recherche documentaire pour chacun de ces mécanismes et l'identification d'autres sources d'information ont été réalisées pour chacun des critères et sous-critères couverts pour la qualité des programmes d'études et pour la qualité de l'évaluation des apprentissages. Des données perceptuelles ont été recueillies spécifiquement pour cette évaluation auprès des différentes catégories de personnel œuvrant à Montréal et à Laval, par entrevues avec les coordinations de programme et par des sondages auprès des professeurs et des étudiants. Des discussions avec le comité pédagogique, des comités d'évaluation de programme, des cadres et des professeurs ont pu aussi enrichir les volets du rapport portant sur l'application de la PIEP et de la PIEA. Enfin, le rapport d'autoévaluation a été présenté à

la Direction des études avant son dépôt pour approbation au conseil d'administration le 15 novembre 2017.

Les principaux mécanismes du système d'assurance qualité

Le Collège Inter-Dec met en œuvre la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) qui a pour but d'assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes offerts à Montréal et à Laval. La Direction des études est responsable de son élaboration, de son application et de sa révision. La politique, adoptée en septembre 2002, a été évaluée par la Commission en février 2003 qui a jugé qu'elle contenait les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité. Elle présente les finalités, les objectifs, les principes, les règles et autres modalités relatives au mécanisme d'évaluation des programmes. Le Collège dispose aussi d'un calendrier des évaluations de programme d'études. Au moment de la visite, le Collège mettait en œuvre une PIEP adoptée en septembre 2017 que la Commission a jugée satisfaisante en décembre de la même année.

Pour assurer l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages, le Collège compte principalement sur sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Pour assurer une évaluation juste et équitable des apprentissages, la politique vise à informer les étudiants des principes, modalités et règles d'évaluation et à appuyer particulièrement les professeurs dans leur gestion pédagogique en déterminant les rôles et responsabilités des intervenants concernés pour en assurer la mise en œuvre. Durant la période d'observation, trois versions de la politique, adoptées par le conseil d'administration respectivement en novembre 2011, en janvier 2013 et en septembre 2016, ont été mises en œuvre et ont toutes été jugées entièrement satisfaisantes par la Commission.

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité examine la capacité de ce dernier à garantir l'amélioration continue de la qualité. Ce système est composé des mécanismes veillant à assurer la qualité des programmes d'études et de l'évaluation des apprentissages.

Les mécanismes assurant la qualité des programmes d'études

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Pour veiller à la qualité des programmes d'études, le Collège a compté sur sa PIEP, laquelle prévoit l'adoption d'un calendrier d'évaluation de programme d'études. Elle précise les six critères à évaluer et les données statistiques et perceptuelles nécessaires à leur évaluation. La PIEP est complétée par un document-cadre pour la production d'un devis d'évaluation de programme, en usage au Collège depuis 2010 et obligatoire depuis 2017, qui est assorti d'un tableau guidant l'analyse des questionnaires d'appréciation d'un programme complétés par des étudiants et des professeurs selon les six critères. Le pilotage de la démarche d'évaluation est assuré par la coordination du programme et par deux professeurs auxquels s'adjoint la coordination au soutien pédagogique. Pendant la période d'observation, le Collège a complété, en conformité avec son calendrier, l'évaluation de quatre programmes et fournit deux exemples de rapports qui en découlent, soit ceux concernant les programmes de *Montage vidéo* et de *Design d'intérieur*. Il témoigne dans son rapport du respect du processus d'évaluation défini par la PIEP, de l'évaluation de tous les critères et des sous-critères en lien avec les enjeux particuliers au programme ainsi que de l'approbation requise du rapport d'évaluation par les différentes instances.

Par ailleurs, le Collège recueille aussi des informations qui lui permettent de suivre annuellement la qualité des programmes d'études. En effet, il produit chaque année un tableau de bord pour chacun des programmes, comprenant des données statistiques sur les indicateurs de réussite et des données perceptuelles recueillies auprès des étudiants sur la qualité des cours du programme. Ces tableaux sont présentés en début d'année scolaire par la Direction générale à la communauté et sont disponibles dans l'intranet du Collège. L'analyse de ces tableaux s'effectue d'abord par les coordinations de programme et la coordination du campus de Laval et, depuis 2017, par trois chefs d'équipe. Ils

partagent leurs constats lors des réunions mensuelles du comité pédagogique qui comprend, outre la Direction générale, la Direction des études et le coordonnateur au soutien pédagogique. Cette analyse peut aussi déclencher, selon les enjeux qui en ressortent, une évaluation en profondeur du programme d'études. Annuellement, le Collège assure ainsi la qualité des programmes en intégrant aux plans d'action de chacun des programmes de la coordination au soutien pédagogique, des actions découlant de l'analyse des tableaux de bord. Elles sont alors priorisées selon des échéances et associées à des sous-critères d'évaluation de programme. La PIEP révisée en 2017 prévoit dorénavant ce mécanisme d'évaluation continue des programmes.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la pertinence des programmes, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation de même que l'efficacité des programmes et la qualité de leur gestion.

Le Collège Inter-Dec a examiné la **pertinence** des programmes d'études dans le cadre des évaluations de programme. En effet, dans le cas des deux rapports d'évaluation de programme consultés par la Commission, des données perceptuelles sont recueillies auprès des diplômés, des professeurs et des employeurs. De plus, annuellement, un questionnaire de satisfaction du programme auprès des finissants, une relance des diplômés ainsi qu'une analyse des taux de placement et des taux d'inscription permettent au Collège de porter un regard critique sur l'adéquation des objectifs, des standards et du contenu des programmes aux besoins ainsi qu'aux attentes des étudiants et du marché du travail. Les relations avec l'industrie constituent une priorité stratégique comme l'illustre la mise en œuvre d'un mécanisme annuel de concertation, que le Collège nomme le comité aviseur et qui est constitué de membres de la direction et des professeurs du Collège ainsi que de professionnels des milieux d'emploi. D'ailleurs, ceux-ci sont aussi sondés annuellement essentiellement sur l'évolution de la profession, permettant ainsi une mise à jour de l'analyse de la fonction de travail. Ensuite, les chargés de cours, étant des professionnels sur le marché du travail, peuvent enrichir leur enseignement de leur propre expérience et ainsi s'assurer de la pertinence de la formation offerte. Enfin, la Commission a pu noter lors de la visite que la pratique de jurys, composés de professionnels et d'employeurs, pour l'évaluation des projets de fin de programme d'études, permet aux étudiants d'expérimenter une situation authentique et d'établir des contacts avec des représentants des milieux de travail. À l'instar du Collège, elle souligne l'implication de membres de l'industrie dans ses mécanismes. Par ailleurs, devant la difficulté à joindre ses diplômés, le Collège les invite à s'afficher sur une plate-forme, nommée *portfolio*, conçue comme lieu de convergence offrant une vitrine tant pour les étudiants que pour les professeurs et les employeurs.

La **cohérence** des programmes d'études a été prise en compte dans les évaluations de programme lors desquelles des données perceptuelles ont été recueillies auprès des diplômés et des professeurs notamment sur l'adéquation des activités d'apprentissage aux compétences à développer, sur la séquence des cours et sur la charge de travail. De plus, le Collège examine le profil de sortie, la progression des apprentissages et les choix des méthodes pédagogiques au regard des compétences à évaluer. Par ailleurs, le Collège s'assure aussi de l'organisation et de la progression des activités d'apprentissage du programme, soit par une matrice de cours des programmes ou par un outil institutionnel nommé *Tableau céleste* dont l'implantation se fait au gré de la révision ou de l'évaluation des programmes depuis 2015. Ce mécanisme permet au Collège de porter un regard critique sur la séquence des cours, sur leurs contenus essentiels pour l'atteinte des objectifs du programme et sur les liens entre les évaluations finales de cours et les compétences du programme. Chaque programme est doté d'une documentation officielle, comprenant nécessairement le *Tableau céleste* ou la matrice de compétences, le devis ministériel qui a pu être utilisé pour l'élaboration de l'AEC et la grille de cours par session. Cette documentation est disponible dans l'intranet du Collège. De plus, le Collège porte un regard critique sur la cohérence des programmes par la mise en œuvre de la procédure de rédaction et d'approbation des plans de cours, laquelle prévoit leur validation par la coordination de programme et par la coordination au soutien pédagogique. Lors de cette validation, la Direction des études les examine sous l'angle de la correspondance entre les activités d'apprentissage et les compétences du programme et de l'adéquation de leurs contenus aux modes d'évaluation et aux objectifs et standards du cours. La plupart du temps, le Collège fournit aux professeurs les plans de cours élaborés par les comités de programme, notamment lors de la révision des programmes, en conformité aux différents outils institutionnels. Enfin, le Collège porte un regard critique sur la cohérence par l'entremise des comités aviseurs dont les rencontres annuelles sont axées sur l'analyse de la fonction de travail et la description de tâches qui découlent des compétences. Lors de la visite, le Collège a témoigné que des modifications à la grille de cours du programme pouvaient en résulter. Aussi, il avait réalisé la mise à jour de la documentation officielle des programmes et sa présentation lors des réunions tenues avant le début de chaque session avec les professeurs, comme il le prévoyait dans son plan d'action.

Le Collège porte attention à la **valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants** lors des évaluations de programme par l'analyse qu'il fait des données perceptuelles recueillies auprès des diplômés et des professeurs. Il a pu poser un regard critique sur l'adaptation des méthodes pédagogiques à la nature des compétences et des objectifs du programme ainsi qu'aux caractéristiques des étudiants, sur la disponibilité des professeurs et sur la satisfaction des services de soutien qui leur sont offerts. Les enjeux liés à la pédagogie et à la réussite des étudiants sont aussi soulevés par les coordinations de programme, particulièrement lors de la réalisation de bilans de mi-session, produits par chaque professeur, lesquels sont déposés au comité pédagogique. Les témoignages recueillis lors de la visite illustrent que, dès les premières

semaines, le Collège dispose d'informations pour déceler les étudiants éprouvant des difficultés et ainsi leur assurer un support. Lors de la visite, la Commission a noté que le rôle des coordinations de programme est central puisqu'ils sont responsables de la diffusion auprès des professeurs des tableaux de bord contenant les données sur la réussite et de leurs analyses auprès du comité pédagogique. Par ailleurs, le Collège examine la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants en recueillant la perception des étudiants lors de l'évaluation de l'enseignement pour chacun des cours de leur formation. Des témoignages reçus par la Commission lors de la visite soulignent particulièrement que les méthodes pédagogiques n'étaient pas toujours adaptées à leurs besoins et que le Collège ne les réfère pas aux services d'aide qui sont à leur disposition. Toutefois, d'autres témoignages permettent à la Commission de noter des stratégies utilisées par les professeurs pour assurer leur disponibilité et répondre aux besoins d'encadrement. Par conséquent, elle constate, à l'instar du Collège, que les méthodes pédagogiques doivent faire l'objet d'une réflexion de la communauté surtout pour ce qui concerne les programmes nouvellement implantés. Le Collège a prévu, dès l'hiver 2018, intégrer cette réflexion dans le plan d'action annuel des coordinations de programme pour assurer l'amélioration continue des programmes au regard de la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, ce que la Commission l'encourage à poursuivre.

En ce qui a trait à **l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation**, les évaluations de programme ont permis de brosser le tableau sur la qualité du matériel, des locaux ainsi que sur le nombre de professeurs pour satisfaire les besoins d'encadrement des étudiants en s'appuyant essentiellement sur des données perceptuelles recueillies auprès des étudiants et des professeurs. La question de la motivation des ressources affectées à l'encadrement est aussi présente dans les questionnaires administrés dans le cadre des évaluations de programme. Les pratiques établies pour l'attribution des ressources matérielles et financières reposent sur les comités de programme qui déterminent annuellement leurs besoins en ressources qu'ils déposent au comité de direction du Collège à qui la Direction générale soumet les demandes à prioriser. Le Collège note comme point à améliorer l'absence d'un mécanisme bien que ces pratiques soient connues. C'est pourquoi il prévoit dans son plan d'action l'implantation d'une politique sur l'allocation des ressources, ce que la Commission l'encourage à réaliser. De plus, la mise en œuvre de procédures entourant l'organisation scolaire et l'assignation des cours permet au Collège de s'assurer que les besoins matériels particuliers et que les compétences professionnelles des professeurs répondent aux besoins des programmes d'études. Par ailleurs, le Collège met en œuvre une procédure d'embauche des nouveaux professeurs prévoyant notamment qu'ils doivent être des professionnels sur le marché du travail. Leur insertion professionnelle est soutenue par diverses pratiques dont le mentorat. La Direction des études fait un suivi de l'intégration des nouveaux professeurs par l'évaluation des enseignements. Celle-ci est encadrée par une politique confiant à la coordination de programme l'analyse des données perceptuelles recueillies auprès des étudiants pour tous les cours de leur

formation. Elle rend compte des résultats au comité pédagogique qui s'assure, le cas échéant, du suivi auprès des professeurs par la coordination de programme. De plus, la coordination au soutien pédagogique assure le suivi des nouveaux professeurs par l'examen de ses documents pédagogiques, dont le plan de cours et les évaluations. Il remplit aussi un formulaire d'autoévaluation. La Commission note que la disponibilité de tous les documents pédagogiques de tous les programmes dans l'intranet du Collège favorise leur intégration. Le Collège s'est doté en 2013 de la Politique sur la formation continue qui permet aux professeurs de déposer une demande de perfectionnement accordée par le comité pédagogique à la suite de la présentation du dossier par sa coordination de programme.

L'efficacité des programmes a été examinée lors des évaluations de programme en profondeur sous l'angle du recrutement, de la réussite et de la satisfaction des diplômés et des employeurs. En effet, pour ce qui est du recrutement, le Collège documente le cheminement de l'étudiant, de l'admission à l'inscription, disposant ainsi des données lui permettant de connaître les caractéristiques des étudiants et d'évaluer leur capacité à réussir dans leur programme. Quant à la réussite, un regard critique est posé sur les compétences du programme par l'analyse des taux de réussite par cours, pour la première session, ainsi que des taux de diplomation dans les temps prévus pour chaque programme. Finalement, sur la satisfaction des diplômés et des employeurs quant à l'efficacité du programme, les diplômés sont sondés sur leur capacité de transfert de connaissances et de compétences en contexte de travail et les employeurs sur les bénéfices retirés à l'embauche des finissants. En dehors des évaluations de programme, le Collège veille aussi à vérifier l'efficacité de ses programmes d'études. Il s'est doté d'un mécanisme d'admission des étudiants encadré par un règlement et il témoigne, lors de la visite, du faible taux de désistement qu'il explique notamment par la tenue de multiples événements auxquels l'étudiant est invité à participer pour soutenir son intérêt. Des rencontres individuelles avec les professionnels du bureau d'admission et, pour certains programmes, un examen du portfolio de l'étudiant par la coordination de programme et une évaluation testant les connaissances de base requises sont autant de mécanismes qui permettent au Collège de s'assurer de la réussite de l'étudiant admis. De plus, chaque session, le comité pédagogique procède à l'analyse de l'évolution des taux liés à la réussite, dont les taux d'inscription au programme, de diplomation et de réussite en première session. Le Collège s'assure de l'atteinte individuelle des objectifs par les étudiants selon les standards par la mise en œuvre du mécanisme de rédaction et d'approbation des plans de cours auquel s'ajoute l'examen qu'il fait de la grille de correction pour l'évaluation finale de chaque cours sous l'angle de sa conformité à ses exigences, lesquelles sont largement diffusées. Toutefois, durant la période d'observation, la Commission constate, à l'instar du Collège, que bien que les outils de soutien à l'élaboration des évaluations finales de cours aient été disponibles, il n'a pas porté de regard critique sur la qualité des évaluations finales de cours. Au moment de la visite, la Commission a noté que le Collège analysait depuis l'hiver 2017 toutes les évaluations finales de cours et que des pistes d'action en ce sens sont énoncées dans le plan du

Collège. Elle estime qu'un mécanisme de vérification de l'épreuve finale de cours devrait dorénavant être mis en œuvre systématiquement pour assurer l'amélioration continue de l'efficacité des programmes d'études.

En ce qui concerne la qualité de la **gestion** des programmes d'études, les évaluations de programme constituent aussi une occasion pour recueillir des données sur la structure de la gestion du Collège et sur la transmission de l'information, notamment les questionnaires aux professeurs sur les plans de cours et ceux aux étudiants sur la description du programme. Par ailleurs, dans son rapport d'autoévaluation, le Collège dit considérer son plan stratégique comme son principal mécanisme de gestion pédagogique soutenu par la production de plans d'action annuels pour lesquels le Collège prévoit, dans son plan d'action, élaborer un gabarit pour en guider la rédaction par les coordinations de programme et la coordination au soutien pédagogique. Ces plans d'action comprennent notamment le suivi des actions, les constats émis à la suite de l'analyse des tableaux de bord des programmes de même que les enjeux ainsi dégagés. Lors de la visite, le Collège a témoigné du suivi de ces plans d'action annuels qu'il réalise lors des réunions du comité pédagogique qui se tiennent chaque mois et lors desquelles sont abordés tous les suivis des questions pédagogiques, que ce soit sur les besoins des étudiants et des programmes et le suivi de la réussite. Des témoignages soulignent l'efficacité de mécanismes contribuant au renforcement de l'approche-programme, dont le mentorat, les rencontres du comité de programme et le *Tableau céleste*, lesquels permettent aux professeurs de développer une compréhension logique et globale des connaissances développées dans le programme et de mieux comprendre leur contribution pour le développement des compétences du programme. Le Collège tient des journées d'accueil en début de session lors desquelles les comités de programme se réunissent ou sont rencontrés par la coordination de programme pour la transmission des informations, dont le tableau de bord et le plan d'action du programme. Lors de la visite, la Commission a pu constater que des rencontres hebdomadaires du comité de direction, auquel peut s'ajouter le président de LCI Éducation, aussi membre du conseil d'administration, facilitent le partage d'information concernant notamment le développement pédagogique du Collège. Elle note aussi que la structure de gestion a connu des bouleversements au cours de la période d'observation. Toutefois, elle constate qu'au moment de la visite, le rôle du coordonnateur au soutien pédagogique est central dans la fluidité des communications entre les professeurs, représentés au comité pédagogique par des chefs d'équipe et des coordonnateurs de programme, et la direction. La Commission souligne le développement de l'approche-programme qui, malgré le statut des chargés de cours à temps partiel, est rendu possible essentiellement par l'accessibilité des informations dans l'intranet du Collège concernant tant les politiques institutionnelles, la description du programme et son organisation en activités d'apprentissage que l'ensemble des plans de cours et des évaluations finales ainsi que tous les outils de soutien à leur élaboration, comme les comptes rendus des rencontres de comités de programme.

À l'instar du Collège, la Commission considère que les évaluations de programme d'études ont permis d'établir des constats et de déceler des points forts et des points à améliorer. Les rapports d'autoévaluation de programme sont accompagnés d'un plan d'action qui reprend les recommandations formulées en conclusion. Ces recommandations sont accompagnées d'actions pour lesquelles des résultats attendus sont précisés, des responsables sont désignés et un échéancier est établi selon des priorités. Le suivi du plan d'action découlant des évaluations de programme se fait par le comité d'autoévaluation et par le coordonnateur de programme qui l'intègre dans le plan d'action annuel du programme. Il en rend compte lors des rencontres mensuelles du comité pédagogique. Le comité de direction reçoit les plans d'action et attribue les ressources nécessaires pour leur réalisation. La Commission estime également, tout comme le Collège, que le système d'information des programmes d'études permet la production de tableaux de bord facilitant le suivi annuel des programmes d'études, qu'elle l'encourage à enrichir comme il le prévoit à son plan.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Le Collège a révisé sa PIEP en septembre 2017, notamment à la suite de la réflexion menée dans le cadre de la réalisation en 2016 du bilan de mi-parcours de son plan stratégique. Le Collège a estimé pertinent de réviser sa politique pour l'adapter à ses pratiques et pour faciliter le suivi de la qualité des programmes offerts. En effet, la politique prévoit dorénavant une évaluation en continu des programmes, rendue possible grâce aux tableaux de bord, tout en maintenant les évaluations en profondeur. La Commission constate la capacité du Collège d'assurer l'amélioration continue de ses programmes d'études par la révision et l'actualisation des mécanismes et des outils supportant leur mise en œuvre.

En somme, le Collège met en œuvre des mécanismes veillant à la qualité des programmes, démontre sa capacité à les réviser et, le cas échéant, à les actualiser. La Commission souligne la qualité des outils soutenant la mise en œuvre de la PIEP, plus particulièrement celle du *Tableau céleste*, et leur disponibilité dans l'intranet ainsi que la fluidité des communications entre les instances du Collège.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.

Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Le Collège Inter-Dec s'appuie sur sa PIEA pour veiller à la qualité de l'évaluation des apprentissages. Cette politique encadre la conception de l'évaluation des apprentissages en précisant sa fonction, les types, les modes et les différentes formes d'évaluation qu'elle peut prendre et détermine les responsabilités notamment du professeur, de la coordination de programme, de la coordination au soutien pédagogique et du comité pédagogique. La Direction des études est responsable de son application et de sa diffusion. Des annexes complètent la PIEA et portent sur les demandes d'équivalences et de substitutions et sur la reconnaissance des acquis extrascolaires. Différents outils pour soutenir l'exercice des responsabilités, notamment au regard de la rédaction des plans de cours et des évaluations finales de cours, sont produits par la Direction des études.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

Le Collège veille à la **justice** de l'évaluation des apprentissages des étudiants en les informant de diverses façons des règles d'évaluation comprises dans sa PIEA, disponible en versions française et anglaise sur Omnivox. Certaines des règles de la politique sont incluses dans l'agenda que la coordination de programme présente aux étudiants et les diverses modalités de l'évaluation des apprentissages, précisées dans le Guide de l'enseignant, sont expliquées aux nouveaux professeurs par la coordination au soutien pédagogique. Le Collège réfère aux principaux articles de sa politique dans les outils qu'il rend disponibles dans l'intranet pour supporter les professeurs dans l'élaboration de leur plan de cours, soit un guide de rédaction, un gabarit ainsi qu'une procédure, incluant des principes, pour leur élaboration. Lors de la visite, la Commission a pu constater que généralement les comités de programme fournissent aux professeurs des plans de cours standardisés et conformes aux outils institutionnels et à la PIEA. Le professeur le personnalise en y joignant un calendrier des activités dont l'élaboration est guidée également par des outils institutionnels ou basé sur le calendrier type élaboré par le comité de programme. Les coordinations de programme exercent leur responsabilité

d'examiner la conformité des plans de cours, incluant le calendrier des activités, avant leur dépôt pour approbation à la coordination au soutien pédagogique. Les témoignages recueillis lors de la visite ont permis à la Commission de noter l'utilisation par les professeurs des outils institutionnels, et surtout de prendre compte de la fréquence et de la qualité des rétroactions entre les professeurs, les coordinations de programme et la coordination au soutien pédagogique pour la production des plans de cours. À la suite de la révision de la PIEA en septembre 2016 et conséquemment du gabarit de plan de cours, la coordination au soutien pédagogique a analysé tous les plans pour en assurer leur conformité. Pour veiller à l'impartialité de l'évaluation des apprentissages, la Commission a pu constater que le contenu qui sera évalué est précisé dans le calendrier des activités et que les critères d'évaluation et les grilles de correction sont présentés aux étudiants par les professeurs par différents moyens, notamment lors de la présentation des exigences liées à l'évaluation finale de cours. Le professeur dispose également de consignes, incluses dans le guide de rédaction des plans de cours, concernant l'évaluation critériée. Le Collège estime que les comités de programme portent un regard critique sur les plans de cours lors de leur adoption, qu'ils soutiennent leur élaboration notamment en fournissant les outils nécessaires, incluant le plan de cours standardisé, généralement élaboré lors de la révision du programme, et qu'ils font le suivi des modifications que la coordination au soutien pédagogique peut exiger. D'autre part, la Commission constate que des modalités concernant la révision de notes sont prévues à la PIEA, présentées dans l'agenda étudiant et diffusées sur Omnivox. Le Collège entend dorénavant mieux documenter les demandes de révision de notes, comme il le prévoit dans son plan d'action. La Commission estime que le Collège porte un regard critique systématique sur la qualité des plans de cours et elle souligne qu'il s'est doté de bons outils d'accompagnement pour assurer la qualité des informations transmises aux étudiants par le plan de cours et que son processus d'approbation des plans de cours permet de veiller à la justice de l'évaluation des apprentissages.

Le Collège Inter-Dec s'assure de l'**équité** de l'évaluation des apprentissages en s'appuyant d'une part sur le processus de rédaction et d'approbation des plans de cours et d'autre part sur les outils institutionnels de rédaction des évaluations finales de cours, soit le *Guide de rédaction d'une évaluation finale* et le gabarit qui en découle. En effet, le Collège considère que la procédure de vérification et d'adoption des plans de cours permet au comité de programme de poser un regard critique sur le contenu enseigné et la façon de l'évaluer. De plus, le recours au *Tableau céleste* lui permet de porter un regard critique sur le lien entre l'évaluation finale de cours avec le contenu enseigné, sur leur niveau taxonomique, sur leur caractère intégrateur et sur leur équivalence dans le cas d'un cours offert par plus d'un professeur ou dans les deux langues. De plus, selon les témoignages recueillis lors de la visite, la Commission a pu constater que les nombreux outils de soutien pour l'élaboration des évaluations finales de cours sont connus des professeurs. Elle note aussi que le Collège s'assure de l'utilisation et de la diffusion des outils de soutien pour l'élaboration des évaluations finales de cours lors de l'approbation des plans de cours par la coordination de programme, laquelle partage son analyse avec

la coordination au soutien pédagogique et assure le suivi des modifications, le cas échéant, avec les professeurs après discussion au comité pédagogique sur lequel elle siège. La Commission estime que le rôle à cet égard des coordinations de programme et au soutien pédagogique a contribué à la reconnaissance des points à améliorer et des points forts dans les évaluations finales de cours. Le Collège met en œuvre, depuis l'hiver 2017, un mécanisme de vérification de toutes les évaluations finales de cours qui lui permet d'en examiner la qualité en portant notamment attention à leur caractère synthèse, à leur niveau taxonomique et à leur capacité à témoigner de l'atteinte individuelle des objectifs. Toutefois, à l'instar du Collège, la Commission constate que, durant la période d'observation le Collège n'avait pas de mécanisme lui permettant de s'assurer de l'équité de l'évaluation des apprentissages. Néanmoins, les témoignages recueillis lors de la visite lui ont permis de conclure sur l'efficacité du mécanisme mis en œuvre depuis 2017 à assurer l'équité de l'évaluation et l'exercice des responsabilités de la Direction des études au regard de l'équité des évaluations finales de cours en portant un regard critique sur leur qualité. La Commission **invite** donc le Collège à poursuivre la mise en œuvre du mécanisme de vérification des évaluations finales de cours, et ce, particulièrement pour tous les cours des nouveaux programmes et à s'assurer de son efficacité pour veiller à l'équité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants. Par ailleurs, le Collège a élaboré des pistes d'action pour enrichir le guide de rédaction d'une évaluation finale et pour préciser le processus d'approbation prévoyant dorénavant la vérification de l'équivalence dans le cas d'un cours offert par plus d'un professeur. De plus, le Collège a élaboré une liste de vérification d'une évaluation finale comprenant la vérification de la mesure individuelle de l'atteinte des compétences. Il entend aussi faire un suivi de l'analyse annuelle des évaluations finales par la coordination au soutien pédagogique pour cibler les principales améliorations à apporter afin d'offrir des mesures de soutien aux professeurs. Elle l'encourage à compléter la réalisation des pistes de son plan d'action concernant l'enrichissement des outils institutionnels.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Le Collège Inter-Dec a révisé sa PIEA à plusieurs reprises et a procédé à l'adoption d'une version actualisée durant la période d'observation. Le Collège témoigne dans son rapport de la révision et de l'actualisation d'autres mécanismes durant la période d'observation, comme les procédures de rédaction et d'approbation des plans de cours, des calendriers des activités et d'une évaluation finale de cours. La Commission souligne le souci du Collège à modifier sa politique au gré des constats que sa mise en œuvre permet d'établir et lorsque la situation pédagogique l'exige, comme l'implantation de l'offre de certains cours en ligne.

Somme toute, le Collège met en œuvre des mécanismes veillant à la qualité de l'évaluation des apprentissages, démontre sa capacité à les réviser et, le cas échéant, à les actualiser. La Commission souligne la qualité des outils d'accompagnement destinés aux professeurs pour l'élaboration de leurs plans de cours et de leurs évaluations finales

de cours. Elle estime que le Collège a démontré sa capacité à développer de nouveaux mécanismes en réponse aux constats issus du regard critique qu'il pose et que des pistes d'action pertinentes en découlent.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de l'évaluation des apprentissages.

Regard du Collège sur l'ensemble du système d'assurance qualité

Au terme de sa démarche d'autoévaluation, le Collège pose un jugement pour chaque composante de son système d'assurance qualité. Il estime que les mécanismes qui assurent la qualité des programmes d'études et la qualité de l'évaluation des apprentissages garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité. Cette conclusion repose sur certains points à améliorer qu'il a repérés et pour lesquels il a formulé des actions concernant la mise en œuvre des mécanismes.

La Commission note les observations du Collège formulées dans son rapport sur certains éléments de réflexion qu'elle lui a proposés. Ainsi, le Collège estime que sa structure favorise une gestion dynamique et intégrée de la qualité. Il constate que son système d'information permet notamment une accessibilité aisée aux documents institutionnels dans ses différentes versions témoignant ainsi de sa capacité à mener des actualisations. Le Collège souligne que la gouvernance et la gestion de l'établissement prennent en charge son système d'assurance qualité puisqu'il est intégré à son plan stratégique et conséquemment, dans les plans de travail des directions et des programmes. Enfin, il conclut que la culture de la qualité est au premier plan de l'organisation puisqu'elle se trouve au cœur de sa mission et qu'elle se traduit par la mise en œuvre de plusieurs mesures pour assurer l'amélioration continue de son système d'assurance qualité.

Plan d'action

Le Collège Inter-Dec a élaboré un plan d'action dont l'objectif principal est de poursuivre la mise en œuvre de son système d'assurance qualité, son offre de programmes et sa contribution dans le réseau d'établissements LCI Éducation dont il fait partie. Le plan propose 15 actions découlant des points à améliorer décelés pour chaque sous-critère d'évaluation des 2 composantes et 2 portant sur des considérations globales, soit la production d'une représentation du système d'assurance qualité et l'organisation des plans de communication pour favoriser la mobilisation de la communauté dans la mise en œuvre de ce plan d'action. Pour chacune des actions, il lui associe des objectifs ou des résultats attendus et il en prévoit les responsabilités, incluant les collaborations, ainsi qu'un échéancier de réalisation et de mise en œuvre, généralement prévue sur une base continue. La Commission estime que les actions consignées dans le plan, découlant de son autoévaluation, sont de nature à améliorer l'efficacité du système d'assurance qualité. Au moment de la visite, toutes les actions avaient été entreprises et plusieurs avaient été réalisées.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que le système d'assurance qualité du Collège Inter-Dec et la gestion qu'il en a faite *garantissent l'amélioration continue de la qualité.*

Le Collège met en œuvre des mécanismes qui veillent à assurer la qualité de ses programmes d'études et de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants. D'abord, en ce qui concerne la qualité des programmes d'études, la PIEP du Collège a permis de bien encadrer le processus d'évaluation des programmes. Le Collège porte aussi un regard critique sur la qualité des programmes lors de leur révision et annuellement par l'analyse qu'il fait de tableaux de bord. Les comités de programme et le comité pédagogique assurent la mise en œuvre de mesures et d'actions décelées lors des évaluations de programme ou annuellement et qui sont intégrées dans leurs plans d'action annuels. Le Collège actualise sur une base régulière l'ensemble des mécanismes et des pratiques qu'il met en œuvre pour assurer l'amélioration continue des programmes d'études. Quant à la qualité de l'évaluation des apprentissages, le Collège s'est doté de mécanismes pour soutenir l'application de sa PIEA. Il veille à la justice et à l'équité des évaluations en outillant les professeurs de guides, de procédures et de gabarits pour les plans de cours et les évaluations finales de cours. Par la mise en œuvre de mécanismes de validation et d'approbation, que ce soit pour les plans de cours ou pour les évaluations finales de cours, le Collège est en mesure de porter un regard critique sur la qualité de l'évaluation des apprentissages et d'en garantir l'amélioration continue. Enfin, la Commission invite le Collège à poursuivre la mise en œuvre du mécanisme de vérification des évaluations finales de cours, et ce, particulièrement pour tous les cours des nouveaux programmes et à s'assurer de son efficacité pour veiller à l'équité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants.

Suite de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité, le Collège Inter-Dec souscrit aux avis formulés et aux jugements émis par la Commission.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

COPIE CERTIFIÉE CONFORME